

FIGAS – Votre professionnel de la branche

Le spectre de l'impôt anticipé

« On peut toujours essayer. Dans le pire des cas, on aura un redressement fiscal. » Par le passé, il est arrivé que des entrepreneurs comme des conseillers aient adopté cette attitude lorsqu'il s'agissait d'économiser sur les impôts. Dans cet article, nous vous montrons pourquoi cette époque doit être définitivement révolue. **Andreas Kohli, FIGAS**

■ Rares sont ceux qui apprécient de payer des impôts. On a donc parfois recours à des expédients peu autorisés pour se dérober à la charge fiscale. Voici quelques exemples de situations de ce type.

Toutes les recettes ne sont pas comptabilisées (par ex. ventes de véhicules d'occasion à des exportateurs, commissions versées par des sociétés de leasing, participations aux excédents, etc.).

Les dépenses personnelles sont imputées à la société (par ex. vacances à la charge de la société, ameublement du logement personnel considéré comme des investissements, etc.).

La contrepartie aux prestations de la société est absente ou insuffisante (par ex. reprise d'un véhicule à une valeur inférieure à la valeur marchande, absence de décompte de la part privée de l'utilisation d'un véhicule professionnel, etc.).

Lorsque ces situations impliquent un actionnaire (dans le cas d'une SA), un associé (dans le cas d'une Sàrl) ou un de ses proches, on parle de prestations appréciables en argent. De telles prestations, lorsqu'elles sont détectées, ont en général les conséquences suivantes :

- redressement sur le bénéfice de la société ;
- redressement sur les revenus de l'actionnaire (similaires à un dividende) ;
- procédure de rappel d'impôt et poursuites fiscales ;
- reprise de la TVA ;
- perception de la TVA.



Les impôts doivent être payés dans les formes, sous peine de conséquences coûteuses.

Dans le cas de prestations appréciables en argent, c'était déjà l'ensemble des impôts qui était en principe dû. Par ailleurs, l'administration fiscale cantonale ne prévenait en général pas ses homologues de Berne (administration fédérale des contributions, divisions de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt anticipé). Les autorités sont toutefois désormais tenues de signaler les prestations appréciables en argent aux autres services fiscaux.

Ces prestations sont assujetties à un impôt anticipé de 35% pour les actionnaires et leurs proches. Cet impôt est payé a posteriori par l'actionnaire, ou la société se voit imposer un calcul « brut pour net », ce qui correspond à un taux d'imposition réel de 53,8%.

Conformément à la circulaire n° 40 de l'AFC, l'impôt anticipé n'est remboursé que si les revenus frappés de l'impôt anticipé ont fait l'objet d'une déclaration conforme dans la déclaration fiscale du contribuable. Tout remboursement de cet impôt est exclu si l'administration fiscale découvre des prestations appréciables en argent qui n'ont pas été déclarées.

Conclusion

La somme des rappels d'impôts et amendes fiscales, de l'impôt anticipé, de la TVA et des intérêts moratoires peut se révéler nettement supérieure au montant des prestations appréciables en argent. Seul un comportement irréprochable sur le plan fiscal permet d'éviter de très mauvaises surprises. En cas de doute, il est judicieux de s'adresser à un conseiller fiscal. <

FIGAS – Votre professionnel de la branche
professionnel – discret – personnel



Le Professionnel de la Branche

- Tenue de comptabilités
- Conseil lors de la clôture des comptes
- Révisions ordinaires et restreintes
- Conseil en matière de TVA, impôts directs, déclarations fiscales
- Evaluations d'entreprises et assistance en cas de successions
- Evaluation d'équipements et de biens immobiliers de la branche
- Médiation et suivi (achat/vente) de biens immobiliers du secteur automobile
- Etablissement d'analyses de rentabilité, études de faisabilité, budgets et business plans
- Assistance en gestion d'entreprises
- Conseil en matière de business management

FIGAS Fiduciaire de la branche automobile suisse SA
Mühlestrasse 20 | 3173 Oberwangen
Téléphone +41 31 980 40 50 | www.figas.ch

Une entreprise du groupe OBT